

Le 25 mai 2010

Administration du régime de retraite
Hydro-Québec 5e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec)
H2Z 1A4

Pierre Lemaire

01551

Avis est par les présentes donné que la **20e assemblée annuelle** des participants et des bénéficiaires du Régime de retraite d'Hydro-Québec aura lieu à l'hôtel Hyatt Regency, 1255, rue Jeanne-Mance, Montréal, au Grand Salon C (Complexe Desjardins, niveau 4), le mardi **22 juin 2010 à 18 h**, pour vous informer sur :

- l'administration du régime pour l'année 2009
- la situation financière du régime au 31 décembre 2009
- les indications portées au registre des déclarations d'intérêts,

et pour désigner des personnes qui vous représenteront au comité de retraite.

Nous vous invitons à consulter le Rapport abrégé 2009 ci-joint pour obtenir plus d'informations à ce sujet.

Le formulaire d'inscription à l'assemblée ou, si vous ne pouvez assister à l'assemblée, la procuration **peut être rempli par Internet à l'adresse : www.rrhq.ca**. Afin d'accéder à ce site sécurisé, vous devez indiquer le numéro d'identifiant ainsi que le mot de passe qui vous sont attribués. Ces informations apparaissent au bas de la présente. Par la suite, vous n'avez qu'à suivre les instructions.
Les informations sur le Régime de retraite d'Hydro-Québec sont également disponibles sur ce site Internet.

Si vous ne souhaitez pas utiliser la procuration électronique, vous pouvez détacher, signer et retourner le coupon ci-dessous par la poste dans l'enveloppe-réponse ci-jointe à **Administration du régime de retraite d'Hydro-Québec** au plus tard le **14 juin 2010** afin qu'il soit reçu à temps pour l'assemblée. (Si votre procuration est remplie par Internet, n'envoyez pas le coupon par la poste.)

Votre participation à l'assemblée est importante. Prévoyez une **pièce d'identité** car elle sera exigée afin de vous identifier le soir de l'assemblée. Au plaisir de vous y rencontrer.

Administration du régime de retraite,

Hydro Québec

Régime de retraite d'Hydro-Québec

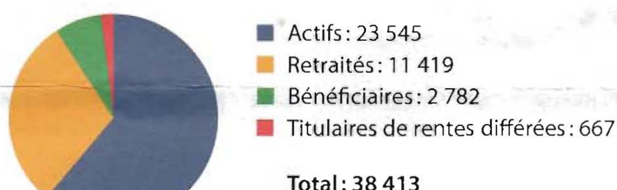
Rapport abrégé 2009

Faits saillants

L'année 2009 en quelques chiffres

Actif net au 31 décembre (G$)	12,4
Rendement de la caisse (%)	16,4
Nombre de participants	38 413
Prestations versées, transferts de valeurs et remboursements (M$)	551
Cotisations et transferts versés à la caisse (M$)	783
Ratio de capitalisation au 31 décembre 2009 (%)	91,8
Degré de solvabilité au 31 décembre 2009 (%)	82,3

Répartition des participants au 31 décembre 2009



Situation financière du régime de retraite

Rendement de la caisse de retraite pour l'année 2009

(%)

Titres d'emprunt	
Obligations nominales – Univers	7,4
Obligations nominales à long terme	3,9
Obligations nominales à très long terme	4,6
Obligations à rendement réel	20,1
Obligations corporatives	8,3
Titres à court terme	1,9
Marchés boursiers	
Actions canadiennes	36,1
Actions américaines	
• Grandes capitalisations	15,3
• Petites capitalisations	23,2
Actions internationales	
• Grandes capitalisations	15,4
• Petites capitalisations	10,6
Actions de pays émergents	58,5
Autres placements	
Placements immobiliers	-4,3
Produits de base	43,8
Rendement avant répartition	**15,8**
Répartition de l'actif	0,6
Rendement total	**16,4**

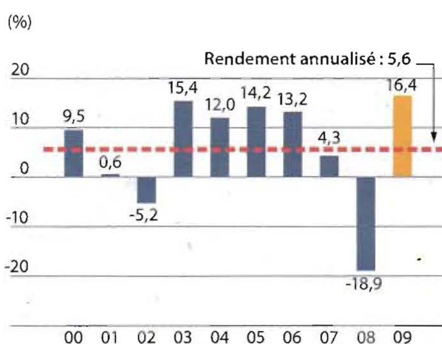
Gestion de la caisse de retraite

La caisse de retraite affiche une très bonne performance en 2009. En effet, son rendement s'élève à 16,4 %, dont 14,8 % est attribuable au portefeuille de référence et 1,6 % à la gestion active des gestionnaires de portefeuilles. Cette performance situe la Caisse de retraite d'Hydro-Québec au 36e rang centile[a] des caisses de retraite canadiennes et compense en grande partie la perte de 18,9 % inscrite en 2008.

Sur une période de quatre ans, le rendement de la caisse est de 2,7 %. Il est légèrement supérieur au rendement médian de 2,6 %.

Rendement annuel du portefeuille de la caisse de retraite

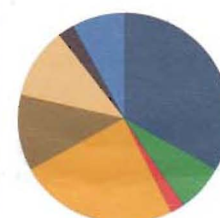
(%)



a) Dans l'univers des caisses de retraite dont l'actif sous gestion est de 1 G$ et plus, selon la firme indépendante RBC Dexia.

Répartition des placements selon l'exposition finale au risque de marché au 31 décembre 2009

(M$)



- Obligations nominales : 4 079[b]
- Obligations à rendement réel : 873
- Obligations corporatives : 289
- Actions canadiennes : 2 976
- Actions américaines
  - Grandes capitalisations : 1 215
  - Petites capitalisations : 219
- Actions internationales
  - Grandes capitalisations : 1 164
  - Petites capitalisations : 164
- Actions de pays émergents : 328
- Placements immobiliers : 964

Total : 12 271

Produits de base : 253
Exposition en superposition au moyen d'instruments dérivés

b) Nettes de l'encaisse et des titres à court terme de -70.

Administration du régime de retraite

Conformément à la loi constitutive d'Hydro-Québec, l'administration du régime de retraite est confiée à un comité de retraite. Cependant, seule Hydro-Québec est responsable, à titre de fiduciaire, de la gestion de la caisse de retraite.

Composition du comité de retraite au 31 décembre 2009

Membres nommés par Hydro-Québec

Représentant Hydro-Québec

- Nicole Lemieux, présidente
- Teresa Pacheco, vice-présidente
- Régis Bégin
- Diane Breton
- Mélissa Cyr
- Louise Dumas
- Richard Lagrange
- Julie Lapierre
- Sylvie Plante

Membre indépendant

- Mélanie Cardinal

Membres élus lors de l'élection triennale

Représentant les employés syndiqués

- Guy Bureau
- Gérald Lafrenière
- Michel Lavoie

Représentant les employés non syndiqués

- Claude Paquin

Représentant les anciens participants et les retraités

- Jean-François Poliquin

Membres élus lors de l'assemblée annuelle

Représentant les participants actifs

- Pierre Duchesneau (membre votant)
- Laurent Paquin-Marcotte (membre non votant)

Représentant les anciens participants, les retraités et les bénéficiaires

- Normand Moreau (membre votant)
- Jean-Pierre Dufour (membre non votant)

Secrétaire du comité

- Mireille Bélanger
- Martine Carrier, secrétaire adjointe

Consultants

Actuaire

- Aon Conseil, François D'Amour

Vérificateurs

- KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., Philippe Grubert
- Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., Patrick Bertrand-Daoust

Règlement numéro 734 concernant le Régime de retraite d'Hydro-Québec

Le *Règlement numéro 734 concernant le Régime de retraite d'Hydro-Québec* est entré en vigueur le 1er janvier 2009. Depuis cette date, aucune modification n'a été apportée aux dispositions de ce règlement.

Taux d'intérêt sur les cotisations

Les cotisations salariales ainsi que les cotisations relatives aux rachats portent intérêt à compter de la date de leur versement à la caisse de retraite.

Le taux d'intérêt crédité sur les cotisations pour la période du 22 décembre 2008 au 20 décembre 2009 est de 17,32 %. Ce taux est composé des rendements mensuels de la caisse de retraite, nets des frais de gestion et d'administration.

Pour cette période, les rendements mensuels de la caisse de retraite, nets des frais de gestion et d'administration ont été les suivants :

(%)

2008			
Décembre	2,17		
2009			
Janvier	-3,61	Juillet	2,36
Février	-3,46	Août	2,23
Mars	5,11	Septembre	2,29
Avril	2,87	Octobre	-1,04
Mai	3,47	Novembre	2,45
Juin	2,36	Décembre	0,39

Indexation des rentes

Les rentes versées au 31 décembre 2009 ont été indexées de 0,4 %, en conformité avec la formule d'indexation prévue dans le *Règlement numéro 734 concernant le Régime de retraite d'Hydro-Québec.*

Rapport de la présidente du Comité de retraite d'Hydro-Québec

À titre d'administrateur du régime, le Comité de retraite d'Hydro-Québec a notamment pour mandat d'approuver le paiement des prestations prévues au régime.

En 2009, le comité de retraite a tenu douze réunions ordinaires au cours desquelles il a approuvé les nouvelles rentes de 1 067 retraités et de 136 bénéficiaires, représentant plus de 59 M$. Il a également autorisé des transferts ou des remboursements de valeurs de rentes et des remboursements de cotisations de plus de 46 M$. Il a aussi voté 1 035 révisions de rentes et de valeurs de rentes.

Le comité de retraite a tenu une réunion extraordinaire au cours de laquelle a eu lieu l'élection triennale des membres représentant les employés syndiqués (trois membres), les employés non syndiqués (un membre) ainsi que les anciens participants et les retraités (un membre).

La 19e assemblée des participants et des bénéficiaires du Régime de retraite d'Hydro-Québec a eu lieu le 28 octobre 2009. Le comité de retraite y a fait le compte rendu de son administration, et Hydro-Québec, à titre de fiduciaire de la caisse de retraite, y a présenté la situation financière du régime pour l'année 2008.

Au nom du comité de retraite, je tiens à remercier tous ceux et celles qui ont participé à l'administration du régime, notamment la direction principale – Régime de retraite, le Centre d'appels Retraite et assurances et le secrétariat général, pour l'excellent travail accompli en 2009.

La présidente du Comité de retraite d'Hydro-Québec,

Nicole Lemieux

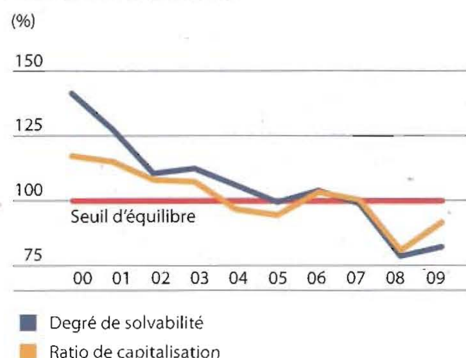
Évaluation actuarielle au 31 décembre 2009

Situation financière

L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2009 a été produite par Aon Conseil et approuvée le 14 mai 2010 par le Conseil d'administration d'Hydro-Québec. Elle présente des déficits de solvabilité de 2 658 M$ (degré de solvabilité de 82,3 %) et de capitalisation de 1 147 M$ (ratio de capitalisation de 91,8 %).

Le graphique ci-dessous montre l'évolution historique du degré de solvabilité et du ratio de capitalisation.

Évaluation actuarielle



Évaluation de la solvabilité

L'évaluation de la solvabilité est un indicateur de santé financière prescrit par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* et repose sur un scénario de terminaison immédiate du régime. Lorsqu'une caisse de retraite est en déficit de solvabilité, l'employeur doit utiliser cette évaluation pour calculer les cotisations d'équilibre requises afin d'amortir le déficit.

Le ratio de solvabilité s'est redressé en 2009, passant de 78,7 à 82,3 %. Ce redressement résulte de l'impact positif du rendement annuel de 16,4 % et du versement d'une cotisation additionnelle de l'employeur de 370 M$. Toutefois, sa progression a été fortement atténuée par l'impact, sur le passif, de la baisse d'environ 0,5 % des taux d'intérêt prescrits. En effet, les faibles taux d'intérêt génèrent une augmentation du montant estimé nécessaire aujourd'hui pour payer les rentes futures.

Évaluation de la capitalisation

L'évaluation de la capitalisation sert au provisionnement du régime et repose sur une hypothèse de continuité. Certaines hypothèses ont été revues dans le cadre de la préparation de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2009. Ces changements visent à prendre en compte l'expérience récente observée dans le régime, la nouvelle répartition cible de la caisse et les nouveaux estimateurs de rendements attendus.

Cotisations

La contribution des participants au régime, excluant les rachats et les transferts, a totalisé 95 M$, en hausse de 18 M$ sur 2008. Cette augmentation résulte de la hausse du taux moyen de cotisation de 1 %, qui s'est établi à 5,9 % en 2009.

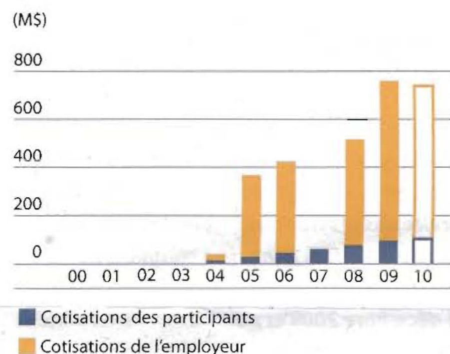
Quant à l'employeur, il a continué de verser des cotisations régulières et supplémentaires totalisant 295 M$, en plus de verser, compte tenu du déficit actuariel au 31 décembre 2008, une cotisation d'équilibre de 370 M$. Cette dernière a été déterminée sur la base d'une période d'amortissement de dix ans, comme le prévoient les mesures d'allègement qui ont été adoptées par le Conseil d'administration en décembre 2009. Ces mesures sont conformes aux dispositions du *Règlement concernant les mesures destinées à atténuer les effets de la crise financière à l'égard de régimes de retraite visés par la Loi sur les régimes complémentaires de retraite* publié le 11 novembre 2009.

Le tableau suivant présente les informations relatives au coût du service courant et aux cotisations prévues pour 2010.

	En % de la masse salariale	En M$
Coût du service courant	23,8	385
Participants	6,4[a]	103
Employeur		
• Cotisations régulières	7,5[a]	122
• Cotisations supplémentaires pour couvrir le solde du service courant	9,9	160
• Cotisation d'équilibre pour amortir le déficit	21,7	350
Cotisations patronales totales	**39,1**	**632**

a) Taux moyen pour l'ensemble des participants visés et non visés par les modifications apportées par le Règlement numéro 734.

Évolution des cotisations versées à la caisse de retraite



Certificat actuariel

L'évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2009, sur base de capitalisation et sur base de solvabilité, a été effectuée en utilisant des hypothèses et méthodes actuarielles qui sont raisonnables et appropriées pour la durée de la période de versement des cotisations qui est prévue à la présente évaluation actuarielle, et aux fins de l'évaluation de la situation financière du Régime. Cette évaluation est fondée sur le Règlement numéro 734 concernant le Régime de retraite d'Hydro-Québec. *À notre avis, les données utilisées sont suffisantes et fiables aux fins de cette évaluation.*

Cette évaluation actuarielle a été effectuée en conformité avec les normes de capitalisation et de solvabilité prescrites par la Loi sur les régimes complémentaires de retraite. *Enfin, le rapport d'évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2009 ainsi que les opinions qui y figurent sont conformes à la pratique actuarielle reconnue par l'Institut canadien des actuaires.*

Aon Conseil

François D'Amour, FICA, FSA
Le 14 mai 2010

Administration du régime de retraite

Conformément à la loi constitutive d'Hydro-Québec, l'administration du régime de retraite est confiée à un comité de retraite. Cependant, seule Hydro-Québec est responsable, à titre de fiduciaire, de la gestion de la caisse de retraite.

Composition du comité de retraite au 31 décembre 2009

Membres nommés par Hydro-Québec

Représentant Hydro-Québec
- Nicole Lemieux, présidente
- Teresa Pacheco, vice-présidente
- Régis Bégin
- Diane Breton
- Mélissa Cyr
- Louise Dumas
- Richard Lagrange
- Julie Lapierre
- Sylvie Plante

Membre indépendant
- Mélanie Cardinal

Membres élus lors de l'élection triennale

Représentant les employés syndiqués
- Guy Bureau
- Gérald Lafrenière
- Michel Lavoie

Représentant les employés non syndiqués
- Claude Paquin

Représentant les anciens participants et les retraités
- Jean-François Poliquin

Membres élus lors de l'assemblée annuelle

Représentant les participants actifs
- Pierre Duchesneau (membre votant)
- Laurent Paquin-Marcotte (membre non votant)

Représentant les anciens participants, les retraités et les bénéficiaires
- Normand Moreau (membre votant)
- Jean-Pierre Dufour (membre non votant)

Secrétaire du comité
- Mireille Bélanger
- Martine Carrier, secrétaire adjointe

Consultants

Actuaire
- Aon Conseil, François D'Amour

Vérificateurs
- KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., Philippe Grubert
- Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., Patrick Bertrand-Daoust

Règlement numéro 734 concernant le Régime de retraite d'Hydro-Québec

Le *Règlement numéro 734 concernant le Régime de retraite d'Hydro-Québec* est entré en vigueur le 1er janvier 2009. Depuis cette date, aucune modification n'a été apportée aux dispositions de ce règlement.

Taux d'intérêt sur les cotisations

Les cotisations salariales ainsi que les cotisations relatives aux rachats portent intérêt à compter de la date de leur versement à la caisse de retraite.

Le taux d'intérêt crédité sur les cotisations pour la période du 22 décembre 2008 au 20 décembre 2009 est de 17,32 %. Ce taux est composé des rendements mensuels de la caisse de retraite, nets des frais de gestion et d'administration.

Pour cette période, les rendements mensuels de la caisse de retraite, nets des frais de gestion et d'administration ont été les suivants :

(%)

2008			
Décembre	2,17		
2009			
Janvier	-3,61	Juillet	2,36
Février	-3,46	Août	2,23
Mars	5,11	Septembre	2,29
Avril	2,87	Octobre	-1,04
Mai	3,47	Novembre	2,45
Juin	2,36	Décembre	0,39

Indexation des rentes

Les rentes versées au 31 décembre 2009 ont été indexées de 0,4 %, en conformité avec la formule d'indexation prévue dans le *Règlement numéro 734 concernant le Régime de retraite d'Hydro-Québec.*

Rapport de la présidente du Comité de retraite d'Hydro-Québec

À titre d'administrateur du régime, le Comité de retraite d'Hydro-Québec a notamment pour mandat d'approuver le paiement des prestations prévues au régime.

En 2009, le comité de retraite a tenu douze réunions ordinaires au cours desquelles il a approuvé les nouvelles rentes de 1 067 retraités et de 136 bénéficiaires, représentant plus de 59 M$. Il a également autorisé des transferts ou des remboursements de valeurs de rentes et des remboursements de cotisations de plus de 46 M$. Il a aussi voté 1 035 révisions de rentes et de valeurs de rentes.

Le comité de retraite a tenu une réunion extraordinaire au cours de laquelle a eu lieu l'élection triennale des membres représentant les employés syndiqués (trois membres), les employés non syndiqués (un membre) ainsi que les anciens participants et les retraités (un membre).

La 19e assemblée des participants et des bénéficiaires du Régime de retraite d'Hydro-Québec a eu lieu le 28 octobre 2009. Le comité de retraite y a fait le compte rendu de son administration, et Hydro-Québec, à titre de fiduciaire de la caisse de retraite, y a présenté la situation financière du régime pour l'année 2008.

Au nom du comité de retraite, je tiens à remercier tous ceux et celles qui ont participé à l'administration du régime, notamment la direction principale – Régime de retraite, le Centre d'appels Retraite et assurances et le secrétariat général, pour l'excellent travail accompli en 2009.

La présidente du Comité de retraite d'Hydro-Québec,

Nicole Lemieux

États financiers condensés – 31 décembre 2009

Rapport des vérificateurs sur les états financiers condensés

Aux participants du Régime de retraite d'Hydro-Québec

Les états condensés de l'actif net disponible pour le service des prestations ainsi que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations ci-joints ont été établis à partir des états financiers complets du Régime de retraite d'Hydro-Québec au 31 décembre 2009 et pour l'exercice terminé à cette date à l'égard desquels nous avons exprimé une opinion sans réserve dans notre rapport daté du 10 février 2010. La présentation d'un résumé fidèle des états financiers complets relève de la responsabilité de la Direction d'Hydro-Québec, Hydro-Québec agissant à titre de fiduciaire de la caisse de retraite. Notre responsabilité, en conformité avec la Note d'orientation pertinente concernant la certification, publiée par l'Institut Canadien des Comptables agréés, consiste à faire rapport sur les états financiers condensés.

À notre avis, les états financiers condensés ci-joints présentent, à tous les égards importants, un résumé fidèle des états financiers complets correspondants selon les critères décrits dans la note d'orientation susmentionnée.

Les états financiers condensés ci-joints ne contiennent pas toutes les informations requises selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Le lecteur doit garder à l'esprit que ces états financiers risquent de ne pas convenir à ses fins. Pour obtenir de plus amples informations sur l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite d'Hydro-Québec et sur l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, le lecteur devra se reporter aux états financiers complets correspondants.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. — Comptables agréés[a]

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. — Comptables agréés[b]

Montréal, Canada
Le 10 février 2010

a) CA auditeur permis numéro 20027
b) CA auditeur permis numéro 19848

État condensé de l'actif net disponible pour le service des prestations

Aux 31 décembre
En millions de dollars canadiens

	2009	2008
Placements à la juste valeur	**12 271**	10 481
Autres débiteurs	**139**	22
	12 410	10 503
Créditeurs	**20**	28
Actif net disponible pour le service des prestations	**12 390**	10 475

Au nom du Conseil d'administration d'Hydro-Québec, Hydro-Québec, agissant à titre de fiduciaire de la caisse de retraite,

Le président du Comité de vérification — Jacques Leblanc

Le président du Conseil d'administration — Michael L. Turcotte

État condensé de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

Exercices terminés les 31 décembre
En millions de dollars canadiens

	2009	2008
Variations attribuables aux activités de placement	**1 691**	(2 458)
Variations attribuables aux activités de retraite	**224**	7
Augmentation (diminution) de l'actif net	**1 915**	(2 451)
Actif net disponible au début de l'exercice	**10 475**	12 926
Actif net disponible à la fin de l'exercice	**12 390**	10 475

Notes afférentes aux états financiers condensés

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008
En millions de dollars canadiens

Note 1
Obligations en matière de prestations

	2009	2008
Valeur actuarielle des prestations constituées	**12 742**	10 208

La valeur actuarielle des prestations constituées présentée a été établie aux fins de la comptabilisation par l'Employeur. Elle a été déterminée au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et selon les hypothèses les plus probables établies par la Direction d'Hydro-Québec à l'égard des événements futurs.

La plus récente évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation du Régime, datée du 31 décembre 2008, présente un déficit de capitalisation de 2 578 M$ et un déficit de solvabilité de 2 830 M$.

Note 2
Données comparatives
Certaines données de l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation de l'exercice courant.

Compte rendu de la dernière assemblée annuelle

Pour consulter le compte rendu de l'assemblée annuelle du 28 octobre 2009 :
http://intranet.hydro.qc.ca/vpa/ssf/index.htm
www.rrhq.ca[a]

Le *Rapport annuel du Régime de retraite d'Hydro-Québec 2009* sera distribué à l'assemblée annuelle du 22 juin 2010. Pour en obtenir un exemplaire après cette date, en faire la demande auprès du Centre d'appels Retraite et assurances (CARA) :
cara@hydro.qc.ca
514 289-5252
1 877 289-5252

a) Le numéro d'identifiant et le mot de passe nécessaires pour accéder au site Web sont transmis aux participants avec la convocation à l'assemblée annuelle.

2010G115F 100 % recyclé